



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED BUR.87/3



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

5 octobre 2018
Original : anglais

87^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Athènes, Grèce, 6-7 novembre 2018

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en avril – septembre 2018

Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période avril – septembre 2018

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2018

Table of contents

	Page
I. Introduction.....	1
II. Principales activités/principaux produits se rapportant à chacun des thèmes du programme de travail axé sur une réalisation spécifique	1
1 <i>Thème général : GOUVERNANCE.....</i>	1
2 <i>Thème principal I : POLLUTION TERRESTRE ET MARINE.....</i>	8
3 <i>Thème principal II : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES.....</i>	13
4 <i>Thème principal III : INTERACTIONS ENTRE LA TERRE ET LA MER.....</i>	17
5 <i>Thème transversal I : GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES (GIZC).....</i>	17
6 <i>Thème transversal II : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES.....</i>	18
7 <i>Thème transversal III : CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....</i>	19

I. Introduction

1. Le présent rapport décrit les activités et les produits réalisés entre avril et septembre 2018. Les rapports du Secrétariat sur les questions spécifiques et les questions financières et administratives figurent respectivement dans les documents UNEP/MED BUR.87/6 et UNEP/MED BUR.87/5. Ces documents abordent plus en détail un certain nombre de questions spécifiques portées à l'attention du Bureau. En outre, un rapport complémentaire, le « *Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des Décisions de la COP 20* », figure dans le document UNEP/MED BUR.87/4.

II. Principales activités/principaux produits se rapportant à chacun des thèmes du programme de travail (PdT) axé sur une réalisation spécifique

II.1 Thème général : GOUVERNANCE

Réalisation stratégique 1.1 : Les Parties contractantes ont reçu un appui à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, ses Protocoles et ses stratégies et plans d'action régionaux

Réunions sur la gouvernance

2. La 85^e réunion du Bureau s'est tenue à Athènes, Grèce, du 18 au 19 avril 2018. La réunion portait sur un certain nombre de questions, notamment sur le développement d'Accords entre les pays hôtes concernant les Centres d'activités régionales, la préparation de la réunion des Points focaux thématiques sur les Aires spécialement protégées/biodiversité, le processus de préparation du Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement et la préparation de la COP 21 de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. La 86^e Réunion du Bureau s'est tenue le 11 juillet 2018 par téléconférence et traitait essentiellement de la question de la nomination par Monaco d'un membre suppléant au sein du Comité de conformité.

3. La 35^e réunion du Comité exécutif de coordination (CEC) s'est tenue à Paris, France (6 juin 2018), juste après la célébration de la Journée mondiale de l'environnement et le 40^e anniversaire du Plan Bleu. La 36^e réunion du CEC s'est tenue à Split, Croatie (27-28 septembre 2018), à la suite de la célébration de la Journée de la côte méditerranéenne et du 40^e anniversaire du CAR/PAP.

4. La 19^e réunion du Comité de pilotage de la CMDD s'est tenue le 20 juin 2018 par téléconférence. La réunion a examiné et discuté des progrès et perspectives liés aux développements de la CMDD/SMDD suite à la réunion de la CMDD et la COP 20, elle a également discuté du plan de travail du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019, en se concentrant particulièrement sur les questions relatives à la mise en œuvre de la Décision IG.23/4.

5. La 14^e réunion du Comité de conformité s'est tenue à Athènes, Grèce, du 27 au 29 juin 2018. Le Comité a discuté, entre autres, de l'état des rapports et de l'examen des rapports reçus en vertu de l'Article 26 de la Convention de Barcelone. La réunion a également permis d'échanger avec les mécanismes de conformité d'autres Accords environnementaux multilatéraux (AEM).

6. Le CAR/Info a organisé sa première réunion des Points focaux pour l'exercice biennal en cours, à Rome, Italie (3-4 octobre 2018), dans le but de présenter l'architecture du CAR/Info et les composantes de l'Infrastructure de données spatiales.

Mobilisation de ressources et propositions de projets récemment approuvées ou soumises

7. Le projet d'envergure moyenne du FEM visant la « *mise en œuvre de l'approche écosystémique dans la mer Adriatique au moyen de la planification de l'espace maritime* » (FEM-Projet Adriatique) a finalisé sa phase de démarrage. La réunion de lancement du projet (Tirana, Albanie, 29 mai 2018) est parvenue à la conclusion d'un accord quant à la stratégie de mise en œuvre visant à restaurer l'équilibre écologique de la mer Adriatique en s'appuyant sur l'Approche écosystémique (EcAp) et la Planification marine spatiale (PMS). La réunion, qui comptait plus de 100 participants provenant d'Albanie et du Monténégro, les deux pays bénéficiaires du projet, a abouti à la formulation d'une série de recommandations soumises au Comité de pilotage du projet (CPP). Le CPP, qui s'est réuni à Tirana, Albanie (30 mai 2018), a approuvé le rapport initial, y compris la description détaillée et le calendrier prévu pour chaque activité ainsi que le budget et le plan de travail pour l'exercice budgétaire 2018-2019. Le projet a finalisé la préparation des formations sur le Bon état environnemental (BEE) destinées aux experts nationaux (institutions) et a mis en place une équipe nationale d'experts ainsi que l'organisation d'ateliers de formations portant sur la surveillance basée

sur les fiches d'informations des indicateurs IMAP en Albanie et au Monténégro.

8. Le PNUE/PAM et les partenaires d'exécution du MedProgramme ont concentré leurs efforts sur (1) le recrutement d'experts pour participer à la collecte de données afin d'établir des conditions référence et de concevoir les activités au niveau national et régional, (2) l'organisation de missions dans les pays afin de consulter les parties prenantes sur la conception des activités, (3) l'organisation de la 1^{re} et de la 2^e Consultations régionales, (4) la rédaction des sections pertinentes des documents de projet après validation des activités par les Points focaux opérationnels du FEM et (5) le travail avec les pays pour déterminer leurs contributions au cofinancement des Child Projects. Le Child Project 2.1, « *Zones côtières méditerranéennes : résilience climatique, sécurité de l'eau et protection des habitats* », mis en œuvre par le PNUE/PAM, le CAR/PAP, le Plan Bleu, le PHI de l'UNESCO et le GWP-Med, est examiné début octobre par le Comité d'examen des projets du PNUE et sera ensuite soumis au Secrétariat du FEM pour approbation finale. Deux Child Projects, à savoir le « *CP1.2 Projet d'investissement dans les points chauds de la Méditerranée* », mis en œuvre par la Banque européenne d'investissement et le PNUE /PAM et le « *CP4.1 Projet d'appui régional pour l'environnement et le climat dans le bassin méditerranéen* », mis en œuvre par la Banque européenne d'investissement et le PNUE/PAM en seront à l'étape de soumission en novembre 2018. Les autres Child Projects atteindront l'étape de soumission en décembre 2018.

9. Le PNUE /PAM et les partenaires d'exécution du projet « *Renforcement de l'adaptation régionale au changement climatique pour les aires côtières et marines méditerranéennes marines et côtières de la Méditerranée* » (projet FSCC) ont concentré leurs efforts sur (1) l'organisation de consultations des parties prenantes au niveau régional et dans les pays dans lesquelles des activités nationales sont prévues (2) la mise à jour du document de projet et du cadre logique en vue d'intégrer les nouvelles informations et priorités identifiées au cours des consultations des parties prenantes et (3) la préparation des contributions en matière de gestion des connaissances et d'égalité homme-femme figurant au sein du document de projet. Ces efforts ont permis d'atteindre la phase de soumission en vue de l'approbation du projet, début octobre, par le Comité d'examen des projets du PNUE et de la soumission au Secrétariat du FEM pour approbation finale.

10. La mise en œuvre du projet financé par la Commission européenne « *Vers un réseau d'aires marines protégées, écologiquement représentatif et efficacement géré en Méditerranée* » a été interrompue pour des raisons liées au taux de change Euro-USD, qui ne permettait pas de gérer (enregistrer, déboursier et allouer) les fonds du projet au sein d'Umoja. Des discussions se sont tenues avec le siège du PNUE afin de trouver une solution à ce problème, qui concerne également d'autres projets financés par la Commission européenne et qui est lié à la capacité limitée d'Umoja de gérer des fonds en Euro. Une possible solution a été identifiée en août 2018. Une nouvelle révision du calendrier et du budget a donc été validée avec la DG NEAR afin de prolonger l'exécution du projet jusque fin septembre 2019. Afin de soutenir la prolongation du projet, de nouveaux instruments juridiques ont été élaborés avec les partenaires en août 2018. La mise en place d'un Comité de pilotage du projet est prévue dès que les accords juridiques auront été signés par les partenaires.

11. Le PNUE /PAM a conclu la négociation avec la DG NEAR afin de soutenir la troisième phase de l'action pour les AMP avec une action complémentaire relative à la mise en œuvre de l'IMAP, soutenue en vertu de la Stratégie GreenMedIII. La nouvelle action vise à répondre aux besoins relatifs à la mise en œuvre de l'IMAP en matière de surveillance des paramètres environnementaux qui ne sont pas encore systématiquement évalués, y compris les indicateurs communs sur la biodiversité, les ENI, la pollution et les déchets marins ainsi que les défis en matière de gestion des AMP. L'action veillera à ce que ces paramètres fassent l'objet d'une surveillance conformément aux conclusions du Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR 2017) et à la Stratégie de financement de l'EcAp. L'action proposée vise également à renforcer les capacités des administrations nationales et locales afin de compléter et de renforcer le cadre juridique et les dispositions réglementaires nécessaires pour l'extension du réseau régional d'Aires marines protégées (AMP) notamment en renforçant leurs capacités en matière de surveillance. Cela devrait permettre d'atteindre plus rapidement l'objectif 11 d'Aichi, le BEE de la mer Méditerranée et de son littoral ainsi que l'ODD 14. Le PNUE /PAM et le CAR/ASP vont élaborer, en étroite coordination avec la DG NEAR et la DG ENV, le document de projet au cours du dernier trimestre 2018. Le montant du soutien convenu avec la DG NEAR s'élève à 4 millions d'euros.

12. Dans le cadre de l'Accord de coopération entre le PNUE et le ministère italien de l'Environnement, de la terre et de la mer (IMELS), une contribution volontaire de 2 015 000 euros a été apportée par l'Italie

pour soutenir les activités planifiées au sein du Programme de travail 2018-2019 relatif aux AMP. Un certain nombre d'activités ont été menées pendant la période en cours, notamment l'élaboration de fiches complètes d'activités, l'intégration des principaux éléments de ces fiches au sein des documents de projet des composantes AMP, la mise en place d'un mécanisme de coordination avec des Points focaux techniques nommés par chacune des composantes AMP et la préparation de documents d'orientation pour l'ensemble des fiches d'activités. Le budget pour 2018 a été reçu par le PNUE/PAM et transféré aux composantes AMP respectives comme convenu. Un plan de travail concret est mis en place et la mise en œuvre des activités est en cours.

13. Le CAR/ASP et le CAR/Info sont membres du consortium à l'origine de la proposition de projet « *Appui aux États membres méditerranéens pour mettre en œuvre la nouvelle décision relative au BEE et les programmes de mesures de la Directive-cadre stratégie pour le milieu marin et favoriser la coopération régionale/sous-régionale* » soumise suite à l'Appel à projets: « *Directive-cadre stratégie pour le milieu marin –second cycle: mise en œuvre de la décision relative au BEE et des programmes de mesures- appel DG ENV/MSFD 2018* ».

14. Les propositions de projets soumises par le Plan Bleu entre avril et septembre 2018 visant à soutenir les activités du PNUE/PAM sont: (a) le projet soumis à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse se concentrant sur l'impact des activités économiques et des utilisations sur l'environnement marin - chapitre 4 du rapport sur l'État de l'environnement et du développement (SoED), (b) le projet soumis à un financement par l'UE Horizon 2020 sur les perspectives relatives aux impacts des changements climatiques en mer Méditerranée – en collaboration avec le MED 2050 et (c) le projet soumis suite à l'appel à propositions d'actions pilotes de BlueMed en matière de navigation de croisière et de plaisance en mer Méditerranée (prévisions et défis environnementaux associés, innovation potentielle pour favoriser une transition vers le développement durable).

15. La Coopération contre la pollution marine par les hydrocarbures et SNPD dans la région de la Méditerranée occidentale (West MOPoCo) va soutenir l'Algérie, la France, l'Italie, la Libye, Malte, Monaco, le Maroc, l'Espagne et la Tunisie dans le renforcement de leur coopération en matière de préparation et de réponse à la pollution marine. Le projet, planifié sur deux ans et bénéficiant d'un budget de 868 685,92 euros, est cofinancé par la Direction générale de la Commission européenne chargée de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO) à hauteur de 75% et par ses partenaires à hauteur de 25%. Le projet va contribuer au renforcement du cadre de coopération régionale et aider les Parties contractantes de la Convention de Barcelone bénéficiaires du projet dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021), en particulier pour atteindre les Objectifs spécifiques 17, 19, 20, 21 et 22. Le projet viendra compléter l'équipe REMPEC avec un responsable de projet et un assistant administratif.

16. Suivant la publication en 2017, par l'Organisation maritime internationale (OMI), d'un avis de vacance de poste visant à recruter des administrateurs auxiliaires pour le REMPEC, dans le cadre de son programme d'administrateurs auxiliaires, un candidat de la République populaire de Chine a été sélectionné et a rejoint le Centre depuis le 20 avril 2018.

17. Comme le gouvernement italien l'a confirmé le 30 avril 2018, le solde de crédit découlant du détachement de Mme Cristina Farchi par le ministère italien de l'Environnement, de la Terre et de la Mer (IMELS) auprès du REMPEC entre mars 2007 et décembre 2009 s'élevant à 8 199,99 euros (huit mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) est utilisé pour compléter le budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) destiné à faire appel à des services de consultance pour la préparation d'une étude technique et de faisabilité visant à examiner la possibilité de désigner la mer Méditerranée ou certaines zones de contrôle des émissions de SO_x en vertu de l'Annexe VI de la Convention MARPOL. La contribution volontaire du gouvernement français est en cours de négociation avec le REMPEC.

18. Le CAR/CPD est actuellement engagé dans la préparation de la 2^e phase du projet SwitchMed, qui sera coordonné par l'ONUDI et mis en œuvre par l'ONUDI, le PNUE /Division économie et le CAR/CPD. Le projet devrait démarrer début 2019. Le budget total du projet est d'approximativement 17 millions d'euros.

19. Le CAR/CPD débute une mission avec la BERD afin d'améliorer le cadre politique et de collaborer avec l'industrie des aliments et des boissons en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro dans le but de lutter contre les chaînes de valeurs des emballages plastiques dans l'économie circulaire. Les fonds

proviennent de l'Austrian Delivering Resource efficiency InVEstments Fund, dans le cadre du projet MedRESCP labellisé par l'UpM. Des synergies seront développées avec des activités soutenues en vertu de l'accord de coopération avec l'IMELS.

20. Les propositions de projets GIMED et CIRCULAR-MED, soumises l'année dernière à la DG NEAR par le CAR/CPD et répondant à l'appel à projets standards du Programme IEVP CT « Bassin Maritime Méditerranée » ont passé avec succès la première étape de sélection. Elles entrent actuellement dans la seconde phase de sélection et la décision finale quant à la liste de projets recommandés pour un financement est attendue pour janvier 2019.

21. Le projet « Chasseurs de plastique » AMP (« Chasseurs de Plastique : préserver la biodiversité de l'impact des plastiques dans les aires marines protégées de la Méditerranée ») appuiera la mise en œuvre du projet de dispositifs antiplastiques portant le label de l'Union pour la Méditerranée. Le Centre d'activités régionales pour la production et la consommation durables (CAR/CPD) est l'un des partenaires d'exécution. Le budget total alloué à ce projet, qui s'échelonne sur 48 mois, est de 5 millions d'euros. L'objectif global du projet de dispositifs antiplastiques pour les aires marines protégées (AMP) est de contribuer au maintien de la biodiversité et à la préservation des écosystèmes naturels dans les AMP pélagiques et côtières, en définissant et en appliquant une démarche harmonisée contre les déchets marins. Ce projet suppose des mesures pour gérer la totalité du cycle de déchets marins, depuis le suivi et l'évaluation jusqu'à la prévention et l'atténuation, ainsi que des mesures pour renforcer la mise en réseau des AMP pélagiques et côtières situées en Albanie, Croatie, Espagne, France, Grèce et Italie.

22. Conformément au PdT et au budget 2018-2019 du PAM, le poste de Responsable de l'information et de la communication au sein de l'équipe de coordination sera également financé par l'Italie dans le cadre de l'Accord de coopération. À cet égard, un prestataire individuel a été recruté afin d'entreprendre les tâches attribuées pendant une période de six mois (15 juin 2018 – 15 décembre 2018) jusqu'à ce que le poste soit pourvu. Le travail administratif nécessaire est en cours en vue du recrutement de ce nouveau membre du personnel au 1er janvier 2019.

23. Le Secrétariat participe, avec le CAR/PAP et le CAR/Info, à deux projets de planification de l'espace maritime approuvés par la DG MARE, relatifs à la Méditerranée orientale et occidentale : Appui à la planification de l'espace maritime dans l'est de la Méditerranée (SUPREME) et Appui à la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime dans l'ouest de la Méditerranée (SIMWESTMED). Les activités menées par le PNUE/PAM visent à développer des approches horizontales et à formuler des recommandations relatives aux principaux aspects liés à la mise en œuvre de la PEM, y compris l'intégration des Interactions terre-mer (ITM), la prise en compte des éléments transfrontaliers, le cas échéant, l'implication des parties prenantes et la mise en place de mécanismes permanents et opérationnels de mise en réseau entre les pays. Ces activités viendront appuyer l'objectif global qui consiste à garantir une cohérence régionale au niveau de la définition et de l'application de la PEM, s'appuyant sur le cadre juridique, politique et institutionnel du système PAM/Convention de Barcelone. Les résultats du projet seront présentés lors de la réunion conjointe finale, qui se tiendra à Venise, Italie, les 12 et 13 décembre 2018. Les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets et les meilleures pratiques identifiées viendront enrichir la Formation régionale sur la PEM qui sera organisée début 2019 par le CAR/PAP, avec le soutien de l'Accord de coopération avec l'IMELS.

24. L'évaluation finale de la composante politique du programme SwitchMed a été menée par un consultant indépendant de juin à septembre 2018. Les résultats de l'évaluation étaient positifs et le projet a été globalement jugé « satisfaisant ». L'évaluateur a conclu que la composante politique du programme SwitchMed présentait un grand intérêt stratégique pour la région, reflété par les résultats extrêmement satisfaisants qui ont été atteints au niveau régional et national. L'évaluateur a recommandé que des projets et initiatives liés sur le plan thématique continuent à être mis en œuvre en vertu du cadre institutionnel pour la coopération du PNUE/PAM afin de répondre aux défis posés par la dégradation de l'environnement au niveau régional.

Réalisation stratégique 1.2 : Les Parties contractantes ont bénéficié d'un soutien conformément à la Convention de Barcelone, ses Protocoles et ses stratégies et plans d'action régionaux

25. Le CAR/Info a développé des instruments afin d'apporter un appui technique aux autres composantes du PAM et a établi une feuille de route des réunions physiques visant à discuter des solutions techniques. La première a été organisée le 19 juillet avec le REMPEC. Des réunions avec les autres CAR sont planifiées en octobre/novembre 2018.

Réalisation stratégique 1.3 : Renforcement de la participation, de l'engagement, des synergies et de la complémentarité entre les institutions mondiales et régionales

26. Le PNUE /PAM a apporté des contributions et a participé à la préparation de la contribution du PNUE au Rapport du Secrétaire général intitulé « *Vers un pacte mondial pour l'environnement – lacunes du droit international de l'environnement et instruments liés à l'environnement* » (« *Towards a Global Pact for the Environment - Gaps in international environmental law and environment-related instruments* »). Il a également contribué à l'implication du PNUE aux mécanismes mondiaux, tels que le « *Mécanisme régulier de rapport global et d'évaluation de l'état de l'environnement marin, y compris les aspects socioéconomiques* » (« *Mécanisme régulier* ») et le processus d'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant qui relèverait de la Convention de l'ONU sur le droit de la mer (CNUDM) et viserait à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de toute juridiction nationale.

27. Le REMPEC a participé à la 72^e session du Comité de protection de l'environnement marin (Londres, Royaume-Uni, 9-13 avril) visant à intégrer les développements mondiaux au niveau régional ; au Polytalk 2018 – zéro plastique dans les océans (Saint Julians, Malte, 26-27 avril) visant à rassembler les dernières informations et perspectives découlant des découvertes scientifiques relatives à l'impact des déchets plastiques sur l'environnement et les mesures, pratiques et innovations élaborées et adoptées afin de lutter contre ce problème, à la formation du Système commun de communication et d'information d'urgence (CECIS) sur la pollution marine (Bruxelles, Belgique, 29-30 mai), à la session plénière du Forum 2018 des garde-côtes de la Méditerranée (Marseille, France, 27-28 juin) et à l'Atelier technique international « *Données, tendances, impacts et bénéfices associés à la création d'une zone de contrôle d'émissions par les navires en Méditerranée* » destiné à présenter l'étude technique et de faisabilité visant à examiner la possibilité de désigner la mer Méditerranée ou certaines zones de contrôle des émissions de SO_x en vertu de l'Annexe VI de la Convention MARPOL.

28. Le PNUE/PAM participera activement à la 42^e session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), qui assurera également le suivi du plan sous-régional de surveillance des espèces non indigènes (ENI) élaboré par l'Étude pilote sous-régionale conjointe CGPM-PAM pour la Méditerranée orientale.

29. Le CAR/ASP suit activement, avec l'Unité de coordination, les travaux préparatoires au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en vue de la COP14 qui aura lieu en novembre 2018 en Égypte, y compris en participant aux travaux des Groupes de travail sur la préparation et l'examen des documents (suivi des aires marines d'importance écologique ou biologique (EBSA), AMP et autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM), notamment). La COP 14 de la CDB envisagera les moyens d'intégrer la biodiversité dans d'autres secteurs et définira ses plans pour le programme post-2020 pour la biodiversité. L'expérience de la coopération CGPM-PNUE/PAM pourrait aussi être présentée à la COP 14 de la CDB. Le PNUE/PAM planifie un certain nombre d'événements parallèles à la COP 14 de la CDB afin de s'assurer que le point de vue méditerranéen soit mis en avant.

30. Le PNUE /PAM participera également à l'atelier régional pour la Méditerranée de l'Initiative pour un océan durable (IOD), organisé par le Secrétariat de la CDB à Tanger, Maroc, du 15 au 19 octobre 2018.

31. Afin de renforcer la coopération avec les Procédures et mécanismes de conformité mis en place en vertu d'autres AME, les représentants des Comités de conformité de (a) la Convention/Protocole de Londres de l'OMI, (b) de la CGPM et (c) des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ont présenté les travaux de leurs Comités lors de la 14^e réunion du Comité de conformité de la Convention de Barcelone (Athènes, Grèce, 27-29 juillet 2018). En outre, le travail du Comité de conformité de la Convention de Barcelone a été présenté lors de la réunion du Comité de conformité de la CGPM (Madrid, Espagne, 5-6 juillet 2018).

32. La 3^e réunion de la Plateforme de coopération régionale sur les déchets marins en Méditerranée est organisée à Izmir, Turquie (11-12 octobre 2018) et a pour but d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail conjoint 2018, comme convenu par les membres de la Plateforme lors de leur 2^e réunion en novembre 2017. La réunion se tiendra immédiatement après la 2^e réunion du Comité de pilotage du projet sur les déchets marins en Méditerranée (Marine Litter MED) financé par la Commission européenne et après la réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière aux déchets marins.

33. En outre, le PNUE/PAM a participé au Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin (Nairobi, Kenya, 29-31 mai 2018), organisé par le PNUE/GPA en réponse à la résolution UNEA-3 sur les déchets et microplastiques dans le milieu marin (UNEP/EA.3/Res.7). En préparation de la réunion, un document de synthèse a été rédigé et soumis par le Secrétariat. L'objectif du Groupe d'experts est d'examiner les obstacles et possibilités en matière de lutte contre les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin, quelles que soient leurs sources, en particulier ceux provenant de sources terrestres. La deuxième réunion se tiendra à Genève, Suisse, en novembre 2018.

34. Une coopération a été engagée entre la Convention du courant de Benguela (Parties contractantes : Angola, Namibie et Afrique du sud ; entrée en vigueur en 2015) et le PNUE /PAM, sur l'intégration des politiques ainsi que la planification et la gestion axée sur l'environnement, en mettant l'accent sur la PEM transfrontalière dans le cadre des Grands écosystèmes marins. La coopération est financée par les fonds du projet IW-Learn du FEM.

35. Le Secrétariat participe également au processus sur la Gouvernance des océans en Afrique mené par le siège du PNUE, et, à cette fin, à l'Atelier d'étude sur la Gouvernance des océans en Afrique (Zanzibar, Tanzanie, 23-25 juillet 2018). Le principal objectif de l'atelier était de discuter de la portée et de la préparation d'une stratégie de Gouvernance des océans en Afrique. Afin de préparer la réunion, le Secrétariat a apporté ses commentaires à la synthèse de l'étude exploratoire et à l'Analyse des lacunes.

36. Le Secrétariat participe au Groupe de travail de BLUEMED, en tant qu'observateur, et au Conseil consultatif de l'action de coordination et de soutien BLUEMED. Financé par la Commission européenne, le projet BLUEMED vise à contribuer à la création de nouveaux emplois « bleus », de bien-être social et de croissance durable dans le domaine maritime à travers la mise en place de son Agenda stratégique de recherche et innovation euro-méditerranéen.

37. Dans le cadre de la Conférence sur l'économie bleue durable qui se tiendra à Nairobi, Kenya du 26 au 28 novembre 2018, le Secrétariat a soumis, en coopération avec le Secrétariat du FEM, le WWF Med et l'UICN Med, une proposition d'évènement en marge de la Conférence, intitulé « *Dimension régionale de la transition vers une économie bleue durable et inclusive: cas de la mer Méditerranée* » (« *The Regional Dimension of the Transition Towards a Sustainable and Inclusive Blue Economy: The Case of the Mediterranean Sea* »).

38. Le Secrétariat a participé à la 2^e réunion du Comité de pilotage de l'Initiative pour le développement durable de l'économie bleue en méditerranée occidentale (Initiative WestMed, Bruxelles, Belgique, 25 avril 2018), pour laquelle le PNUE /PAM tient un rôle d'observateur. La réunion a examiné et approuvé les Règles de procédures tandis qu'un certain nombre de pays ont présenté des rapports sur leurs priorités identifiées, un grand nombre de ces priorités étant liées au travail du PNUE/PAM.

Réalisation stratégique 1.4 : Amélioration des connaissances et de la compréhension sur l'état de la mer Méditerranée et de son littoral grâce aux évaluations prévues, aux fins de l'élaboration de politiques en connaissance de cause

39. Conformément au Programme de travail 2018-2019 du PNUE/PAM et aux objectifs du projet EcAp-MED II financé par l'UE, le Secrétariat a organisé une réunion régionale portant sur la mise en œuvre de l'IMAP : meilleures pratiques, lacunes et défis communs à Rome, Italie, du 10 au 12 juillet 2018. La réunion a mis en relief les progrès accomplis et les défis rencontrés, y compris la nécessité de poursuivre les travaux sur divers aspects méthodologiques liés à la surveillance et à l'évaluation (aussi bien au niveau régional que sous-régional), les lacunes au niveau des connaissances et les besoins en termes de capacités au niveau national, en particulier au sud de la Méditerranée. La réunion a également formulé des recommandations utiles pour le développement du système d'information de l'IMAP et a demandé au Secrétariat de produire les premiers éléments d'une politique de partage des données en vue d'une première

révision par les prochains Groupes de correspondance sur la surveillance (CORMON).

40. Conformément à la Décision IG.23/6, le Secrétariat a rédigé la première version de la Feuille de route et l'Évaluation des besoins du MED QSR 2023 sur la base des principales découvertes, défis et recommandations d'une réunion régionale reprise dans le document UNEP/MED WG.450/3 « *Rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de la Décision IG. 22/7 relative au Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et critères d'évaluation connexes (IMAP)* ». Ces questions sont présentées dans le Rapport sur les questions spécifiques (UNEP/MED BUR.87/6).

41. La plateforme d'e-apprentissage du CAR/Info a été mise en place et une adaptation permettant de proposer divers cours ainsi qu'une page d'accueil spécifique pour les programmes de formation viendront compléter le site internet du CAR/Info.

42. Une consultation a été réalisée avec les Points focaux du Plan Bleu et les membres de la CMDD concernant les grandes lignes, l'approche et la méthodologie du Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (SoED 2019). Une note conceptuelle ainsi qu'une table des matières révisées ont été transmises au PAM et au Plan Bleu en juin 2018. Les grandes lignes du SoED 2019 ont également été présentées lors de la 19^e réunion du Comité de pilotage de la CMDD (téléconférence, 20 juin 2018). Les Points focaux du Plan Bleu et les membres de la CMDD sont tenus informés des avancées réalisées dans la rédaction du SoED 2019.

43. Un atelier interne a été organisé portant sur l'étude prospective de l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée à l'horizon 2050 (MED 2050) afin de concrétiser la stratégie de conception et de communication (Marseille, France, 6 avril 2018). Un appel à participations au réseau MED 2050 a été lancé. La préparation de l'étude prospective MED 2050 progresse conformément à la feuille de route établie lors de la COP 20. Des collaborations sont envisagées avec les réseaux de prévision existants au niveau mondial, régional et national.

44. L'approche proposée afin d'alimenter et de mettre à jour le Tableau de bord du développement durable en Méditerranée a été présentée lors de la 19^e réunion du Comité de pilotage de la CMDD (téléconférence, 20 juin 2018). Le mécanisme approprié prend en compte les ODD, les décisions pertinentes des COP et les recommandations du Comité de pilotage.

45. En coordination avec la Commission pour la protection de l'environnement marin dans la région de la mer Baltique (HELCOM), qui est le principal partenaire du projet, le REMPEC a organisé le troisième Atelier interrégional OpenRisk sur les méthodes d'évaluation des risques de pollution aux fins de prévention et d'intervention (Valette, Malte, 24-25 avril 2018). L'objectif de cet atelier était de tester les « *Lignes directrices OpenRisk pour la gestion régionale des risques afin d'améliorer la préparation et l'intervention en mer* » (Malmö, Suède, 30 octobre 2018).

46. Un cours en ligne sur le système PAM/Convention de Barcelone est en cours de préparation sous la direction de l'InforMEA, avec une pleine implication de l'Unité de coordination.

Réalisation stratégique 1.5 : Amélioration du système PAM de connaissances et de données et de son accessibilité aux fins de l'élaboration des politiques et d'une meilleure sensibilisation et compréhension

47. Le catalogue de métadonnées basé sur les Normes ISO a été intégré au portail InfoMap par le CAR/Info. Un modèle de base pour intégrer des métadonnées au catalogue ou pour exploiter d'autres catalogues et services internet du PAM a également été mis en place au sein du système.

48. Le CAR/Info a lancé un prototype de système de partage de services et de données basé sur les données du REMPEC. Lors de la réunion des Points focaux du CAR/Info, qui s'est tenue en octobre 2018, un mécanisme sur la manière d'impliquer l'organisation régionale en vue d'un système de partage des données sera discuté.

49. Le nouveau Système de Communication de la Convention de Barcelone (BCRS) a été mis en place et a été lancé, après une phase d'essai, début octobre 2018 afin de permettre la publication de rapports en ligne pour la période 2016-2017.

50. Le Système d'information géographique intégré méditerranéen pour l'évaluation du risque et la lutte contre la pollution marine (MEDGIS-MAR) a été amélioré et complété par quinze (15) nouveaux éléments, notamment un élément rattaché aux déversements illicites, une interface rapide avec de nouveaux filtres, un

accès et une mise à jour adaptés par les pays méditerranéens, des simulations prévisionnelles sur la pollution pétrolière, etc.

51. La version bêta du Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'événement de pollution marine a été développée.

52. Le CAR/ASP a préparé un appel à propositions pour améliorer la Plateforme sur la biodiversité en Méditerranée afin d'établir une liaison avec les autres bases de données du CAR/ASP, telles que : la base de données des Espèces Exotiques Envahissantes Marines de Méditerranée (MAMIAS), la base de données des Aires marines protégées de Méditerranée (MAPAMED) et la base de données du Formulaire Standard des Données pour les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation, qui seront également améliorées. Le CAR/ASP prépare également le premier rapport sur l'état des espèces non indigènes en Méditerranée, qui servira d'évaluation de référence pour mesurer la réussite des actions futures.

Réalisation stratégique 1.6 : Amélioration de la sensibilisation et de la communication

53. L'Unité de coordination et le CAR/info travaillent à l'application de la Décision IG 23/3 relative à la « *Gouvernance* » en matière d'information et de communication et particulièrement à la préparation d'une Stratégie de communication opérationnelle conforme à la vision globale du PNUE en matière de communication et à la Stratégie à moyen terme du PAM (SMT).

54. La Journée de la côte méditerranéenne et le 40^e anniversaire du CAR/PAP se sont tenus à Split, Croatie, le 25 septembre 2018 et ont rassemblé plus de 100 participants. Ces événements ont été organisés à la suite de la réunion annuelle de coordination des Mers régionales qui a eu lieu dans les locaux du CAR/PAP les 23-24 septembre 2018. Le CAR/PAP appuie également la Semaine de la côte organisée par la Slovénie à Izola du 17 au 21 septembre dans le cadre d'EUSAIR. De nombreux événements locaux seront également organisés pour la Journée de la côte, avec l'appui du CAR/PAP, dans le cadre des projets financés par la fondation MAVA pour les zones humides côtières en Albanie, en Italie et en Tunisie.

55. L'Unité de coordination était présente via un message vidéo de la part du Coordinateur du PAM et la participation à un panel sur l'économie bleue lors du Forum Eco City 2018 qui se concentrait sur « *l'économie circulaire dans les villes intelligentes* » (« *Circular Economy in Smart Cities* ») (Thessalonique, Grèce, 3-5 octobre 2018). Elle a également fait une déclaration lors du deuxième Sommet pour le développement durable en Europe du sud-est et en Méditerranée, organisé par The Economist et le Center for SDGs Governance and Public Law (Athènes, Grèce, 1-2 octobre 2018).

56. Le document du CAR/CPD intitulé « *20 solutions pour prévenir l'utilisation de produits chimiques toxiques* » a été publié et est actuellement diffusé.

57. Le CAR/ASP a produit un court-métrage d'animation sur la biodiversité marine destiné aux enfants et traduit en arabe, en français et en anglais. Le film est a été diffusé sur internet (site internet du CAR/ASP) et projeté lors d'événements publics de sensibilisation environnementale en Tunisie. En outre, le CAR/ASP a élaboré un plan de communication opérationnel et est également en train de remettre à neuf son site internet afin de s'adapter aux nouvelles exigences et de permettre la diffusion des informations relatives à ses activités et prestations.

58. Le CAR/ASP a édité deux publications (« Manuel de formation sur les poissons cartilagineux, identifier et reconnaître les raies et requins de Méditerranée » (en français) ; « Définition des espèces les plus représentatives pour l'indicateur candidat 24 de l'IMAP »).

II. 2 Thème principal I : POLLUTION TERRESTRE ET MARINE

Réalisation stratégique 2.1 : Renforcement de la mise en œuvre régionale des obligations au titre de la Convention de Barcelone et de ses quatre Protocoles sur la pollution, ainsi que des programmes de mesures prévus dans les stratégies et plans d'action régionaux existants

59. Des demandes officielles d'assistance ont été transmises par la Bosnie-Herzégovine et le Maroc en vue de la préparation et de la mise à jour, respectivement, de leurs plans nationaux d'urgence (NCP). Un Plan de travail visant à développer et à tester le NCP de la Bosnie-Herzégovine a été convenu par les autorités compétentes et le REMPEC et a été intégré au CAMP Bosnie-Herzégovine. Un appel à soumissions officielles pour la fourniture de services en vue du développement du NCP de la Bosnie-Herzégovine a été publié le 30 août 2018 et le contrat a été attribué le 12 septembre 2018.

60. Une demande a été soumise au REMPEC par le Liban en vue d'élaborer avec Chypre un plan sous-régional d'urgence en matière de préparation et d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures par des navires, des ports maritimes, des installations de manutention d'hydrocarbures et des installations offshore. Des discussions sont en cours avec les autorités compétentes.
61. Faisant suite à la signature de « l'Accord de mise en œuvre du plan d'urgence sous-régional pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures signé entre Chypre, la Grèce et Israël » (Nicosie, Chypre, 8 mai 2018), le REMPEC a soutenu la préparation de la première réunion des Autorités opérationnelles nationales responsables de la mise en œuvre du plan d'urgence sous-régional pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures signé par les trois pays susmentionnés. La réunion aura lieu juste après le séminaire sous-régional sur l'indemnisation des dommages dus aux déversements d'hydrocarbures (Nicosie, Chypre, 4-6 décembre 2018).
62. Le REMPEC a soutenu l'Algérie dans la préparation de la cinquième réunion des Autorités opérationnelles responsables de la mise en œuvre du Plan d'urgence sous-régional pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie (20-21 novembre 2018, Alger, Algérie).
63. La reconduction du Mémorandum d'accord du REMPEC avec l'ISPRA a été discutée lors de la réunion de juin 2018, tandis que le Mémorandum d'accord avec Sea Alarm a été signé au cours de l'INTERSPILL 2018. Le Mémorandum d'accord entre le REMPEC et le Réseau opérationnel méditerranéen pour le système mondial d'observation de l'océan et Cedre sont entrés en vigueur.
64. Suite au déploiement de deux experts de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) du 8 au 14 octobre 2017, destiné à fournir un appui technique aux autorités grecques après le naufrage du pétrolier « *Agia Zoni II* », au large du Pirée, en Grèce, en septembre 2017, le REMPEC a déposé en mars 2018 une demande d'indemnisation pour recouvrer les dépenses liées à la mobilisation, financées par le Fonds spécial renouvelable de l'UAM géré par le REMPEC. La demande a été approuvée et les fonds ont été versés conformément au système international d'indemnisation établi par la Convention de 1992 sur la responsabilité civile.
65. Faisant suite aux Conclusions et recommandations de la deuxième réunion du MENELAS, qui s'est tenue à Valette (Malte) du 28 au 29 novembre 2017, la lettre circulaire du REMPEC relative à la création d'un Groupe de travail du MENELAS est en cours de préparation. Il est pour l'instant prévu que la troisième réunion du MENELAS se tiendra du 7 au 8 février 2019 à Malte.
66. Le MED POL coordonne la mise en œuvre des projets pilotes « *Pêche aux déchets* » au Liban, en Égypte, en Libye, en Tunisie et au Maroc ainsi que des projets pilotes « *Adopter une plage* » en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte, en Israël, au Liban, en Libye, au Maroc et en Tunisie. Un certain nombre d'accords juridiques sont déjà mis en place avec les Parties contractantes et seuls quelques-uns doivent encore être finalisés.

Réalisation stratégique 2.2 : Élaboration ou actualisation des plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, et lignes directrices nouveaux et existants

67. La première réunion consultative visant à examiner les principaux éléments de six Plans régionaux de réduction de la pollution (Station municipale de traitement des eaux usées, gestion des boues d'épuration, gestion des éléments nutritifs de l'agriculture, gestion des éléments nutritifs de l'aquaculture, gestion des eaux pluviales urbaines et déchets marins – révision), en vertu du Protocole « *tellurique* » de la Convention de Barcelone, s'est tenue à Athènes, Grèce, les 4-5 septembre 2018. Les discussions se sont concentrées sur les meilleures pratiques, les informations de base disponibles et les principales mesures techniques. La première réunion régionale d'experts visant à examiner les principaux éléments des six Plans régionaux de réduction/prévention de la pollution se tiendra du 20 au 22 novembre 2018 et la deuxième réunion régionale d'experts se tiendra en mai 2019. Le MED POL a préparé une feuille de route pour guider le processus de révision des Plans régionaux existants (mercure, BOD, déchets marins) et proposer des éléments pour la préparation des nouveaux Plans régionaux.
68. Un processus de consultation lancé en septembre 2017 en vue de l'élaboration de normes et lignes directrices « *offshore* » communes relatives à l'évaluation de l'impact environnemental, à l'élimination des hydrocarbures et mélanges d'hydrocarbures, à l'utilisation et à l'élimination des fluides et déblais de forage et aux mesures analytiques ainsi que pour les conditions et restrictions spécifiques applicables aux Aires

spécialement protégées (ASP), s'est achevé en mai 2018. Les documents définitifs seront diffusés auprès des Points focaux offshore et des Points focaux du PAM en vue de leurs utilisations futures, notamment de leur adoption lors de la COP 22 ou de leur soumission à l'organe directeur le plus pertinent.

69. Dans le cadre du projet sur les déchets marins en Méditerranée (Marine Litter MED) financé par la CE ainsi que de l'Accord de coopération entre l'IMELS et le PNUE, coordonné par le PNUE /PAM, des progrès ont été réalisés par rapport : (a) à la visite des représentants des Autorités portuaires au port d'Anvers (30-31 octobre 2018); (b) à la sélection des principaux ports et marinas; (c) à l'étude des meilleures pratiques existantes relatives à l'imputation de coûts raisonnables ou à l'application du système « *Sans redevance spéciale à acquitter* » pour l'utilisation des installations de réception portuaires; (d) aux documents pertinents soumis lors de la réunion régionale sur les pratiques optimales en matière de déchets marins (9-10 octobre 2018, Izmir, Turquie); (e) à la mise en œuvre de projets pilotes ainsi que des réunions nationales dans les pays bénéficiaires.

70. Une première version des lignes directrices relatives à la suppression progressive des sacs plastiques à usage unique dans la région méditerranéenne a été rédigée et sera présentée aux différents pays lors de la réunion régionale sur les pratiques optimales en matière de déchets marins – projet « *Marine Litter-MED* » (Izmir, Turquie, 9-10 octobre 2018).

71. Les travaux sont en cours sur le Registre des rejets et transferts de polluants (RRTP), conformément au programme de travail et au budget pour la période 2018-2019, dans le cadre du projet ENI SEIS II PEV Sud. Avec l'appui d'un expert de la région, le MED POL a élaboré des directives concernant la mise à jour du RRTP ainsi qu'un projet de législation pour tous les pays concernés par le SEIS. La mise en œuvre des projets pilotes concernant le RRTP dans cinq pays partenaires, qui sera suivie par une formation régionale, est simplifiée par le processus de mise à jour du 4^e Budget national de base (BNB) qui accélèrera l'exécution des travaux des Parties contractantes afin qu'elles respectent leurs obligations juridiques en vertu de l'Article 13 du Protocole tellurique.

Réalisation stratégique 2.3 : Renforcement et mise en œuvre d'une législation et de politiques nationales de prévention et de contrôle de la pollution marine, y compris leur mise en application et leur intégration dans les processus sectoriels

72. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 24 avril 2018 dans les États riverains de la Méditerranée en vue de l'élaboration de Plans d'action nationaux (PAN) pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale (2016-2021). L'objectif est de sélectionner les États riverains de la Méditerranée qui bénéficieront d'un appui technique, à travers la fourniture de services de conseil nationaux. Après évaluation des candidatures nationales, l'Albanie, le Monténégro, le Maroc, la Tunisie et la Turquie ont été sélectionnés. Faisant suite à la sélection, des discussions sont en cours avec les pays susmentionnés afin de commencer les travaux.

73. Le MED POL travaille pour fournir une assistance financière et technique aux Parties contractantes suivantes en relation avec le 4^e cycle de rapport du BNB : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Israël, Liban, Monténégro, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie. Des Termes de référence pour ce type d'affectations ont été élaborés et publiés conformément aux Règles et procédures de l'ONU. Conformément aux directives concernant les budgets nationaux de base pour les émissions et rejets (BNB) et le Registre des rejets et transferts de polluants (RRTP), des préparatifs sont en cours en vue de l'élaboration de directives nationales spécifiques visant à renforcer les capacités nationales pour la collecte et la communication de données de qualité, assurée par l'intermédiaire du système RRTP/BNB. A cet effet, une proposition de Guide pour la mise en œuvre du RRTP a été rédigée par le MED POL et sera présentée aux Parties contractantes lors du 2^e Atelier régional sur les indicateurs.

74. Dans le cadre du projet sur les déchets marins en Méditerranée (Marine Litter MED), le CAR/CPD a continué d'apporter un soutien technique aux pays pour les aider à améliorer leur législation en matière de réduction des déchets marins. Les pays ciblés sont le Maroc, la Tunisie, le Liban, l'Égypte et l'Algérie. Dans le cas du Maroc et de la Tunisie, la législation est déjà en place et le soutien technique vise donc à soutenir la mise en œuvre du cadre normatif. Dans les autres pays, dans la mesure où il n'existe pas encore de législation, la priorité est donnée à l'élaboration d'accords volontaires avec le secteur privé.

75. Dans le cadre du projet de mécanisme de soutien au programme SWIM-H2020, le Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (CAR/CPD) a entrepris deux études techniques

visant à identifier les meilleures pratiques et les mesures et technologies de soutien à l'économie circulaire à l'intention des pays ciblés par le mécanisme. Les secteurs retenus sont l'huile d'olive et le ciment. Les activités porteront sur les meilleures pratiques pour réduire la production de déchets et la consommation d'eau et d'énergie et valoriser les sous-produits de la fabrication de l'huile d'olive. Il portera aussi sur les meilleures pratiques en matière de conversion des déchets en énergie afin d'éviter ou de réduire autant que possible les problèmes environnementaux.

76. Le CAR/CPD fournit un appui technique à l'Algérie, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Palestine et la Tunisie pour les aider à promouvoir des modes de consommation et de production durables, développer l'économie circulaire et prendre des mesures pour atténuer la pollution. Les modalités d'exécution des activités spécifiques à mener dans chaque pays ont été définies avec les Points focaux du projet. Une formation régionale sur l'économie verte est prévue en novembre 2018 à Barcelone, Espagne (particulièrement axée sur l'appui technique à la consommation et à la production durables pour les PME en mettant l'accent sur l'ensemble du cycle des produits et services- économie circulaire, éco-design, éco-innovation).

Réalisation stratégique 2.4 : Surveillance et évaluation de la pollution marine

77. Avec le soutien du Secrétariat et des composantes du PAM, à savoir MED POL, le CAR/ASP et le CAR/PAP, des travaux sont actuellement réalisés par l'ensemble des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour progresser sur la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national, en s'appuyant sur les programmes du PAM existants et sur les enseignements tirés des autres mécanismes régionaux et/ou mondiaux. À ce jour, la phase initiale de mise en œuvre de l'IMAP (2016-2018) présente de très bons résultats pour l'ensemble des Parties contractantes.

78. Les travaux ont progressé en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte, en Israël, au Monténégro, au Liban, en Libye, au Maroc, en Tunisie et en Turquie concernant la mise à jour des programmes nationaux de surveillance. La Turquie a également progressé quant à la mise en œuvre de l'IMAP, avec des efforts récents visant à renforcer l'intégration des dispositions de l'IMAP au sein des programmes nationaux de surveillance par le biais de la mise en œuvre du projet financé par la CE intitulé « *Assistance technique pour le renforcement des capacités relatives à la Directive-cadre stratégie pour le milieu marin en Turquie (2015-2017)* ». À cet égard, le rôle déterminant de la Directive-cadre européenne « *stratégie pour le milieu marin* » (DCSMM) est souligné en ce qui concerne les programmes nationaux de surveillance mis en place par les Parties contractantes, qui sont également membres de l'UE. Les programmes nationaux de surveillance mis en place conformément à la DCSMM fournissent une base solide pour la mise en œuvre des exigences de l'IMAP en tenant compte des spécificités nationales.

79. Une réunion du CAR/Info avec le Secrétariat et les composantes du PAM a été organisée à Rome, Italie, le 13 juillet 2018, afin de convenir d'actions concrètes pour ouvrir le Système d'information MED POL à l'apport de nouvelles données de surveillance nationales et finaliser la mise en application du Système d'information du BNB ainsi que pour assurer la finalisation du Système d'information compatible pilote de l'IMAP. A ce jour, des données ont été transmises par la Croatie (2011-2014), Chypre (2013-2014, 2015 et 2016), l'Égypte (2012, 2013 et 2015), la France (2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016), Israël (2012, 2013 et 2015), le Monténégro (2014, 2015 et 2016), le Maroc (2013, 2014 et 2015), la Slovénie (2014, 2015 et 2016), la Tunisie (2014) et la Turquie (2014 et 2015). La préparation du MED QSR 2017 a été déterminante pour promouvoir la communication de nouvelles séries de données relatives à la pollution marine de la part des Parties contractantes.

80. Un nouveau Mémoire d'accord entre MED POL et l'AIEA pour 2018-2019 a été signé. La nomination des laboratoires et des représentants nationaux devant participer aux deux Tests de compétence (contaminants organiques et non organiques dans les échantillons marins) et aux deux formations 2018 sur l'analyse des pesticides organochlorés (OP) et sur les techniques d'analyse pour la détermination de traces dans les échantillons prélevés dans l'environnement a été finalisée. Des rapports finaux basés sur les tests de compétence 2017 sur les résidus de métaux et de matière organique dans les sédiments ont été préparés et partagés avec les Points focaux du MED POL et leurs principales découvertes et recommandations seront soumises lors de réunions du CORMON.

81. Le MED POL travaille dans le cadre du projet SEIS II afin de développer des indicateurs H2020/PAN et les fiches d'information connexes pour trois domaines thématiques, à savoir l'eau, les émissions industrielles et la gestion des déchets, notamment des déchets marins. Dans ce but, la deuxième réunion

régionale du mécanisme de soutien IEV SEIS Sud II sur les indicateurs s'est tenue à Athènes, Grèce (17-18 avril 2018). La réunion a été organisée par le PNUE /PAM, le Plan Bleu et le MED POL, en collaboration avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). La réunion régionale a abordé les progrès actuels sur le développement des indicateurs de l'H2020 et des évaluations associées relatives aux eaux usées, aux émissions industrielles et aux déchets solides, notamment les déchets marins. La réunion a également examiné les spécifications méthodologiques des indicateurs proposés ainsi que les processus de rapport, y compris pour les infrastructures régionales, et a abouti à une série de recommandations. La liste finale des indicateurs H2020/PAN ainsi que leurs spécifications ont été examinées et acceptées.

82. Le premier atelier régional du mécanisme de soutien IEV SEIS Sud II sur l'infrastructure et la gestion des données s'est tenu à Rome (Italie) les 4 et 5 octobre 2018. Cet atelier a été organisé par le CAR/Info et le MED POL, en collaboration avec l'AEE. L'objectif de l'atelier est de proposer, débattre et s'accorder sur les dictionnaires de données élaborés pour les indicateurs H2020/PAN. L'objectif est également de proposer des activités de formation aux experts nationaux en matière de collecte et de transmission des données ainsi que sur l'utilisation de l'IDS et de l'infrastructure d'information par le CAR/Info, y compris les systèmes d'information existants tels que le système d'information du BNB et qui sont pertinents pour les indicateurs H2020/PAN.

Réalisation stratégique 2.5 : Amélioration des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national, y compris en matière d'assistance et de renforcement des capacités

83. L'Atelier régional sur l'intervention en cas d'incidents impliquant des substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) (MEDEXPOL 2018) s'est tenu à Valette, Malte (20-21 juin 2018). Les participants ont approuvé la version révisée des « *Lignes directrices relatives aux Risques associés aux déversements de gaz résultant d'accidents maritimes* » telles qu'amendées par l'Atelier en vue de leur soumission pour approbation lors de la 13^e réunion des Points focaux du REMPEC (Malte, juin 2019). Les participants ont également approuvé une série de recommandations quant au développement futur des lignes directrices et outils relatifs aux SNPD, notamment l'élaboration d'un Manuel interrégional conjoint d'intervention en cas d'incidents impliquant des substances nocives et potentiellement dangereuses entre le Secrétariat de l'Accord de Bonn, HELCOM et le REMPEC.

84. Le REMPEC a entrepris la préparation d'un cours type de formation de l'OMI sur l'intervention en cas de déversement de substances dangereuses et potentiellement nocives (SNPD) dans l'environnement marin qui aura lieu en Turquie en novembre 2018. La formation est financée par le PICT de l'OMI et s'adresse aux administrateurs et cadres supérieurs responsables de la préparation et de la stratégie en matière de déroulement et de gestion d'une opération d'intervention efficace en cas d'accident impliquant le déversement de SNPD dans le milieu marin.

85. Dans le cadre de la composante démonstration du programme SwitchMed, cinq projets sont en cours de finalisation dans des domaines suivants : le tourisme, l'agroalimentaire, le textile et les déchets organiques. Une publication finale portant sur les résultats des deux projets mis en œuvre en Tunisie dans le secteur du tourisme a été publiée. Les projets portant sur l'utilisation des dattes déclassées et sur la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire dans un petit atelier textile sont en cours de finalisation et un atelier de capitalisation s'est tenu à Alger, Algérie (18 septembre 2018). Une dernière mission est sur le point d'être organisée concernant les aspects liés à la commercialisation du projet sur l'huile d'olive en Tunisie. Deux projets pilotes ont débuté, l'un portant sur le compostage des déchets organiques provenant de vignobles au Liban et l'autre sur la production de biogaz à partir de fumier animal au Maroc. Deux projets pilotes portant respectivement sur l'utilisation de DEHP et de PVC dans les dispositifs médicaux (Maroc) et sur l'utilisation de peintures au plomb (Tunisie) ont été finalisés (Composante politique de SwitchMed).

86. Le CAR/CPD prépare actuellement, en coordination avec le MED POL, un rapport sur le scénario de référence, les projets de référence et un scénario alternatif sur les PCB, les POP et le mercure dans le cadre de la phase préparatoire du Child Project 1,1 « *Réduction de la pollution d'origine terrestre dans les points chauds prioritaires en zone côtière et évaluation des impacts* » du MedProgramme financé par le FEM.

87. Les deux actions pilotes relatives aux déchets marins mises en œuvre au Maroc dans le cadre de SwitchMed ont pris fin : la première se concentrait sur le développement d'alternatives à l'utilisation de sacs plastiques à usage unique et la seconde se concentrait sur la collecte et le recyclage des conteneurs de boissons : une étude visant à recenser les circuits de collecte et de recyclage des bouteilles plastiques et des cannettes en aluminium. Un Forum sur la prévention des déchets marins a été organisé (Rabat, Maroc, 10

mai 2018) afin de présenter les résultats des actions pilotes.

Réalisation stratégique 2.6 : Amélioration de la coopération aux niveaux régional, sous-régional et national pour prévenir et contrôler la pollution marine

88. Le Secrétariat a participé à la conférence PolyTalk 2018 (Saint Julian's, Malte, 26-27 avril 2018) qui était organisée par l'association PlasticsEurope. L'objectif de la conférence était d'engager les parties prenantes dans un dialogue transparent et constructif dans le but de lutter efficacement contre le problème des déchets marins dans la région. Le Coordinateur du PNUE /PAM a participé au panel sur les « *Stratégies communes pour la région méditerranéenne : questions et défis* », mettant en avant l'importance de l'application du Plan régional sur la gestion des déchets marins en mer Méditerranée. Les activités du Secrétariat en matière de lutte contre les déchets marins ont également été présentées au cours de la Réunion informelle des Directeurs de l'eau et des affaires maritimes de l'UE (Sofia, Bulgarie, 11-12 juin 2018).

89. Le PNUE/PAM a accueilli la cinquième réunion de la Coordination des mers régionales européenne sur les déchets marins (Vrachati, Grèce, 4-5 juillet 2018). Ont participé à cette réunion les Mers régionales européennes (OSPAR, HELCOM, le Secrétariat permanent de la Commission de la mer Noire et le PNUE/PAM), la Commission européenne (DG ENV), Le Bureau régional du PNUE pour l'Europe, le PNUE/GPA, les Parties contractantes membres de plus d'une des Conventions sur les mers régionales (notamment la France, l'Allemagne, l'Espagne et la Turquie) et l'association PlasticsEurope. L'objectif de la réunion était d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Plans d'action sur les déchets marins et de discuter des synergies possibles. Une proposition d'atelier régional sur les synergies avec le Plan d'action du G7 en matière de lutte contre les déchets marins a été examinée, avec un accent placé sur le renforcement des synergies entre les Conventions et Programmes sur les mers régionales et les organisations régionales de gestion des pêches correspondantes.

Réalisation stratégique 2.7 : Identification et examen des nouvelles questions et des questions émergentes, selon qu'il convient

90. Le REMPEC a obtenu 20 000 euros supplémentaires de la part du PICT de l'OMI afin de compléter les fonds disponibles en vertu du MTF (25 000 euros) et a lancé un nouvel appel à devis officiels pour la fourniture de services de consultants en vue de la réalisation d'une étude technique de faisabilité envisageant la possibilité de désigner la mer Méditerranée, ou certaines de ses parties, comme zone de contrôle des émissions de SO_x au titre de l'Annexe VI de la Convention MARPOL. Conformément aux procédures d'approvisionnement de l'OMI, le comité de sélection a attribué le contrat le 24 juillet 2018. En parallèle, le Comité technique d'experts pour les zones de contrôle des émissions de SO_x a été consulté par rapport à l'élaboration du questionnaire générique préparé par le REMPEC afin d'appuyer l'étude technique de faisabilité.

II.3 Thème principal II : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

Réalisation stratégique 3.1 : Renforcement de la mise en œuvre des obligations régionales au titre de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles pertinents et d'autres instruments

91. Une réunion virtuelle du Groupe *ad hoc* d'experts pour les AMP en Méditerranée (AGEM) est organisée fin septembre/début octobre 2018 afin de convenir du programme, des éléments livrables et du calendrier AGEM pour la période allant de septembre 2018 à mai 2019.

92. Le CAR/ASP travaille, conjointement avec l'Unité de coordination, au lancement d'un projet soutenu par le IMELS avec la contribution du MTF en vue de réaliser une compilation de données d'information spatiales sur les pressions et les impacts dans une sous-région où existent des EBSA et où des PSSA peuvent être développées ; à l'organisation d'une réunion d'échange en 2019 sur les mesures de gestion dans les ZHJN et les PSSA en Adriatique et finalement dans d'autres sous-régions, en vue de fournir un soutien coordonné aux Parties contractantes pour identifier et planifier des mesures pertinentes de gestion conjointes au niveau sous-régional en vue d'obtenir un SIG dans les ZHJN ou là où les limites de la juridiction n'ont pas encore été définies.

Réalisation stratégique 3.2 : Élaboration de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs et directives pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes côtiers et marins

93. Les discussions vont bientôt reprendre avec le Maroc et le Monténégro sur l'élaboration de leurs Stratégies de gestion des eaux de ballast ainsi qu'avec Malte et l'Italie au sujet du projet pilote d'exemption mutuelle au titre de la Convention sur la gestion des eaux de ballast en faisant usage du même concept de zone de risque pour les traversées maritimes courtes résultant d'échanges commerciaux entre deux pays voisins.

94. Le projet Interreg Med ACT4LITTER avance bien et sa fin prévue en octobre 2018 approche. La réunion du 4^e Comité de pilotage s'est déroulée en juillet 2018 et une réunion des partenaires associés s'est tenue à Pise (Italie), le 16 mai 2018. Des plans d'action spécifiques incluant des mesures pour prévenir la présence de déchets marins dans les AMP sont en cours d'élaboration pour neuf AMP pilotes volontaires (parc national de Kornati en Croatie, AMP de Miramare et réserve de biosphère UNESCO de Miramare et de la côte de Trieste (Italie), AMP de Torre Guaceto (Italie), AMP de Torre del Cerrano (Italie), parc national du delta d'Axios-Loudias-Aliakmonas (Grèce), parc national du delta de l'Èbre (Espagne), AMP de Cala Ratjada aux Îles Baléares (Espagne), parc naturel et géoparc mondial UNESCO de Cabo de Gata-Níjar en Andalousie (Espagne), parc paysager de Strunjan (Slovénie)). La conférence finale du projet est prévue à Athènes (Grèce) les 23 et 24 octobre 2018, en marge de l'atelier du mécanisme de soutien EU SWIM-H20202 sur les déchets marins, promouvant la participation d'autorités nationales et locales des pays du sud de la Méditerranée.

95. Le CAR/ASP a lancé un appel à candidatures pour évaluer et mettre à jour le Plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée, la Stratégie régionale pour la gestion du phoque moine, le Plan d'action pour la conservation des tortues marines et le Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (Chondrichthyens) en mer Méditerranée. Les projets de Plans d'action / stratégie révisés doivent être prêts et présentés lors de la 14^e réunion des points focaux thématiques ASP/DB.

96. Le CAR/ASP avance vers la finalisation de la classification des types d'habitats marins benthiques pour la région méditerranéenne et la liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée. Cette tâche consiste à : (i) examiner toutes les listes nationales disponibles d'habitats marins officiellement adoptées au niveau national par les Parties contractantes et les compiler en vue d'actualiser la classification des types d'habitats marins benthiques pour la région méditerranéenne adoptés par la COP 11 ; (ii) finaliser les critères et la méthodologie pour la sélection du type d'habitat de référence en consultation avec les experts désignés et (iii) finaliser le projet de liste de référence et la diffusion aux experts nationaux pour commentaires. Une réunion d'experts nationaux sera organisée en janvier afin d'examiner, discuter et adopter la classification des types d'habitats marins benthiques et la liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée.

97. Dans le cadre du projet d'habitats marins clés de la Méditerranée (MedKeyHabitatsII project), le CAR/ASP aide six pays méditerranéens (Algérie, Chypre, Malte, Tunisie, Turquie et Maroc) à mettre en place un inventaire et une cartographie des principaux habitats marins et à évaluer leur sensibilité aux activités de pêche. Deux entreprises ont été engagées pour les activités de cartographie en Tunisie et au Maroc par le biais d'un appel d'offres pour la cartographie en Algérie.

98. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet financé par MAVA pour la conservation des tortues marines en Méditerranée, le CAR/ASP a mis en place des équipes nationales en Algérie, en Égypte, au Maroc, au Liban, en Libye et en Tunisie pour surveiller les zones de nidification connues et explorer les nouvelles zones dans leurs pays respectifs.

99. Le CAR/ASP, en tant qu'unité de sous coordination d'ACCOBAMS pour la zone méditerranéenne, collabore afin de mettre en œuvre les actions et projets suivants : atelier de formation à bord de navire de l'ACCOBAMS Survey Initiative (ASI), Samos, Grèce (juin 2018), l'atelier de la campagne ASI Air, Cuers, France (mai 2018), Journée de sensibilisation sur l'ASI, Bizerte, Tunisie (août 2018), atténuation de l'interaction entre les activités de pêches et les espèces marines en danger (études pilotes en Tunisie), mise à jour de la Base de données méditerranéenne d'échouages de cétacés (MEDACES) et organisation de cours de formation sur les bases de données d'identification photo, d'experts et de SIG en collaboration avec l'UICN Med, MedPAN et le CNRS libanais (Liban, 1-5 octobre 2018).

Réalisation stratégique 3.3 : Renforcement de la mise en œuvre nationale des politiques, stratégiques et mesures législatives relatives à la conservation de la biodiversité

100. Le Point focal turc du CAR/ASP a été contacté afin de lancer l'élaboration de l'Action nationale concernant l'introduction d'espèces et les espèces envahissantes. Dans le cadre du projet Medkeyhabitats II, le CAR/ASP recrutera, en collaboration avec le Point focal chypriote, le consultant chargé d'élaborer le Plan d'action national (PAN) pour la conservation de la végétation marine. Le PAN pour la conservation des tortues marines en Tunisie est en cours de préparation dans le cadre du projet sur les Tortues marines de la Fondation MAVA.

101. Dans le cadre du projet « *Bycatch* » (prises accessoires), le CAR/ASP a produit une brochure de sensibilisation sur les prises accessoires d'espèces vulnérables (en anglais, en français et en arabe) également publiée sur le site Internet du CAR/ASP. Le document s'appuie sur la coopération positive entre BirdLife International, CGPM, ACCOBAMS, UICN-Med et MEDASSET, ainsi que les institutions nationales tunisiennes : l'Institut national des sciences et technologies de la mer, la Direction générale de la pêche et l'aquaculture et l'ONG tunisienne l'« *Association des Amis des Oiseaux* ». Un manuel de formation sur les poissons cartilagineux a été produit comme prévu par le Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux en mer Méditerranée.

102. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet MedMPA Network, un atelier de consultation sur la phase de diagnostic-évaluation pour l'élaboration du plan de gestion pour les îlots nord-est de Kerkennah en Tunisie a été organisé le 19 avril 2018, rassemblant 35 représentants des parties prenantes nationales et locales, y compris la population locale, des pêcheurs et des organisations de la société civile locale.

103. Le processus pour l'élaboration du plan de gestion de la zone Jbel Moussa est en cours. Le projet de plan de gestion doit être soumis aux autorités marocaines d'ici la fin septembre 2018 afin de pouvoir organiser un atelier de consultation d'ici la fin octobre 2018. L'élaboration du plan de gestion pour l'AMP de Sallum (Égypte) est lancée en septembre 2018.

104. Le CAR/ASP développe, d'ici la fin novembre 2018, un plan de gestion des sites marins susceptibles d'être déclarés AMP d'eaux profondes au Liban, dans le cadre du projet « *Profondeurs du Liban* ». Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Kuriat de MAVA, des programmes de surveillance des oiseaux de mer, des tortues marines et des activités humaines (pêche et tourisme) aux îles Kuriat, en Tunisie, sont en cours. La première réunion des parties prenantes a été organisée le 12 mars 2018. La stratégie de communication pour l'APMC des îles Kuriat devrait être prête en novembre 2018.

105. En coordination avec BirdLife International, CGPM, ACCOBAMS, UICN-Med et MEDASSET, le CAR/ASP a organisé l'atelier de lancement technique du projet *Bycatch* financé par MAVA (Comprendre les « *prises accessoires* » de multiples taxons d'espèces vulnérables en Méditerranée et essai de méthodes d'atténuation – une approche collaborative) en Tunisie (Monastir, 8 mai 2018) et a contribué à l'atelier de lancement technique du projet à Istanbul (Turquie) le 9 juillet 2018 et à Tanger (Maroc) le 17 juillet 2018. Le CAR/ASP progresse de manière satisfaisante avec les autorités nationales tunisiennes pour la mise en place d'un programme de collecte de données sur les prises accessoires d'ici octobre 2018 (programme, sélection de ports, identification des autorités nationales, méthodologie de collecte de données) et d'une équipe tunisienne d'observateurs des prises accessoires pour la collecte des données.

Réalisation stratégique 3.4 : Surveillance, inventaire et évaluation de la biodiversité axés sur les espèces en danger et menacées, les espèces non indigènes et les habitats essentiels

106. Le CAR/ASP met à jour la fiche d'orientation des indicateurs communs et élabore les documents pertinents en vue d'assurer une bonne mise en œuvre de la première phase du cycle IMAP. Ces documents seront abordés lors de la prochaine réunion du CORMON sur la biodiversité et la pêche en janvier 2019.

107. Les points focaux CAR/ASP des pays concernés par les Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) concernés par les examens ordinaires en 2018 et 2019 (Espagne, France, Italie, Liban, Monaco et Tunisie) ont été contactés pour planifier cette activité et mettre en place les commissions consultatives techniques mixtes (nationales/indépendantes) qui seront chargées desdits examens.

108. Un appel d'offres a été lancé au cours de la première semaine d'août 2018 pour engager des consultants chargés de l'évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route pour un Réseau complet et cohérent d'aires marines protégées bien gérées en vue d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée. Les Parties contractantes et les organisations partenaires régionales/internationales ont été mobilisées et

contribuent au processus d'évaluation de la Feuille de route d'AMP.

109. Le CAR/ASP évalue l'AMP/ASPIM la plus appropriée qui accueillera le programme conjoint de surveillance sur la biodiversité conformément aux recommandations du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP). Les résultats de ce programme de surveillance pilote sera téléchargé sur la plateforme Info/PAM afin de contribuer à l'élaboration du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée.

110. Le CAR/ASP a contribué à l'élaboration de l'accord PAC Bosnie-Herzégovine en définissant la sous-activité 2 sur les habitats marins et la zone protégée, afin de réaliser, aux côtés des parties prenantes pertinentes : (a) une analyse des lacunes sur les informations nécessaires pour l'identification et la caractérisation des principaux habitats marins et leurs conservation et gestion dans les eaux territoriales de Bosnie-Herzégovine ; (b) un aperçu de la diversité biologique marine le long de la côte de Bosnie-Herzégovine, au moyen d'une évaluation rapide fondée sur les objectifs écologiques IMAP liés à la biodiversité (OE1) et les espèces non indigènes (OE2) ; et (c) une cartographie préliminaire de l'aire de répartition des principaux habitats marins et espèces phares (mammifères marins, tortues marines et oiseaux marins) (en relation au QSR 2023 en Méditerranée).

Réalisation stratégique 3.5 : Assistance technique et renforcement des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national pour renforcer la mise en œuvre des politiques et le respect de la législation nationale relative à la biodiversité

111. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action régional sur la végétation, le coralligène, les habitats obscurs et les espèces non indigènes (NIS), le CAR/ASP a lancé l'organisation à Antalya (Turquie) du 14 au 18 janvier 2019 les symposia sur les habitats marins clés et les NIS (6^e Symposium méditerranée sur la végétation marine ; le 3^e Symposium méditerranée sur la conservation du coralligène et autres bio concrétions ; le 2^e Symposium méditerranéen sur la conservation des habitats obscurs et le 1^{er} Symposium méditerranéen sur les espèces non indigènes).

112. La première école d'été d'ODYSSEA en « *océanographie opérationnelle pour la science, les affaires et la société* » s'est déroulée à Kavala, en Grèce (3-12 septembre 2018). Le CAR/ASP a soutenu cinq étudiants des pays d'Afrique du Nord impliqués dans le projet ODYSSEA. Le premier atelier de formation ODYSSEA consacré aux gestionnaires d'observatoires et au personnel technique se déroulera à Lisbonne, au Portugal du 23 au 25 octobre 2018 en même temps que la première Assemblée générale d'ODYSSEA. Le CAR/ASP a préparé les grandes lignes du programme de formation et a coordonné les contributions des intervenants.

113. Dans le cadre du renforcement des capacités nationales pour la conservation des espèces en danger, le CAR/ASP a organisé les sessions de formation suivantes : (a) formation sur les tortues marines avec le soutien technique de DEKAMER (Dalyan, Turquie, 20-27 juin 2018) ; (b) formation sur l'identification des raies et requins avec le soutien de l'INSTM et ASCOB-Syrtis (Sfax, Tunisie 23-25 avril 2018); (c) formation nationale sur les études et la surveillance des tortues marines (Iles Kuriat, Tunisie, 8-12 août 2018) avec le soutien d'INSTM, APAL, NBG et (d) semaine du « *Grand Bleu* » (Monastir, Tunisie, 13-16 août 2018) organisée en étroite collaboration avec l'ONG NBG.

114. Le CAR/ASP a prévu deux ateliers sur les déchets marins et le commerce illégal de tortues marines, au cours de la 6^e conférence méditerranéenne sur les tortues marines prévue du 16 au 19 octobre en Croatie.

115. La version finale de l'étude intitulée « *Évaluation à long terme des programmes de formation du CAR/ASP et recommandations pour les futurs programmes de formation* » a été finalisée par les consultants. Le CAR/ASP en fera usage pour améliorer ses activités de formation qu'il propose aux pays méditerranéens.

Réalisation stratégique 3.6 : Amélioration de la coopération aux niveaux régional, sous-régional et national pour protéger et conserver la biodiversité et les écosystèmes

116. La création par l'Espagne d'une nouvelle Aire marine protégée de 46 385 km² (couloir migratoire des cétacés) constitue un développement très important. Ce couloir sera soumis à la COP 20 pour finaliser son inclusion finale dans la liste des Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (liste [ASPIM](#)).

117. L'Unité de coordination et le CAR/ASP contribuent aux travaux préparatoires du Forum sur les poissons 2018, organisé par la CGPM (Rome 10-14 décembre 2018).

Réalisation stratégique 3.7 : Identification et examen des nouvelles questions et des questions émergentes, le cas échéant

118. Le Secrétariat de la CDB, la CGPM et le PNUE suivent et contribuent au processus de développement d'un instrument international juridiquement contraignant sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales (BBNJ), sensé améliorer la cohérence de manière à mieux soutenir la conservation et l'utilisation durable de la BBNJ, en établissant des normes pour les évaluations de l'impact environnemental, les AMP et le transfert des technologies marines, tout en préservant les droits et obligations garantis par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS).

II.4 Thème principal III : INTERACTIONS ENTRE LA TERRE ET LA MER

Réalisation stratégique 4.3 : Renforcement de la mise en œuvre au niveau national

119. D'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'Accord PAC Bosnie-Herzégovine dont le projet est prêt pour examen final par le ministère national. L'Accord a été préparé en étroite collaboration avec toutes les composantes PAM (CAR/INFO, MED POL, REMPEC et CAR/ASP) et largement discuté avec les autorités et institutions nationales et locales pertinentes. Deux réunions de travail ont été organisées à Neum, en Bosnie-Herzégovine le 16 avril et le 5 juillet, avec la participation de représentants du CAR/PAP.

120. L'éventualité d'un PAC transnational a été annoncée aux points focaux CAR/PAP albanais et italiens et les premières réactions furent positives. La journée de la côte méditerranéenne sera l'occasion d'avoir un premier échange trilatéral sur le sujet.

Réalisation stratégique 4.4 : Suivi et évaluation

121. Un guide étape par étape sur l'interaction terre-mer (LSI) pour la mise en œuvre des cas pilotes de PSM a été rédigé. Les consultations avec les partenaires de projet (SIMWESTMED et SUPREME) sont en cours. Selon les approches développées pour aborder la PSM/GIZC, la mise en œuvre de deux projets pilotes (Tyrrhénienne et Var) dans le cadre du projet SIMWESTMED est en cours.

122. Une version simplifiée de l'Indicateur sur l'hydrographie « *emplacement et étendue des habitats impactés directement par les altérations hydrographiques* » a été préparée. Une contribution au développement des normes concernant l'information et un dictionnaire pour la mise en œuvre de l'IMAP a été apportée en collaboration avec le CAR/INFO.

123. Une note conceptuelle et un modèle d'études de cas sur l'ODD14 et l'Économie bleue a été développée. Un réseau d'acteurs pertinents a été identifié et l'identification des études de cas est en cours. En outre, un Indice du risque côtier (IRC) est davantage développé en collaboration avec la Convention RAMOGE.

Réalisation stratégique 4.5 : Amélioration des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national, y compris l'assistance technique et le renforcement des capacités

124. Les activités préparatoires pour les ateliers de formations sur la surveillance côtière et marine, selon les fiches techniques des indicateurs IMAP sont en cours.

II.5 Thème transversal I : GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES (GIZC)

Réalisation stratégique 5.1 : Renforcement de la mise en œuvre régionale des obligations au titre de la Convention de Barcelone et ses Protocoles, et des programmes de mesures prévus dans les stratégies et plans d'action régionaux

125. Le Groupe de travail sur le Cadre régional commun (CRC) pour la GIZC s'est réuni pour la deuxième fois à Athènes (Grèce) les 30 et 31 mai 2018. Conformément à la distribution du travail convenue lors de leur première réunion, les membres du groupe de travail ont contribué à des chapitres spécifiques du CRC. La deuxième réunion s'est focalisée sur des chapitres individuels. Il a été convenu d'affiner certains éléments spécifiques, en particulier les orientations sur la manière dont la GIZC peut soutenir les Objectifs écologiques EcAp. À cette fin, une réunion de travail a été organisée à Rome (Italie) le 17 juillet 2018. La première proposition en relation à cette orientation a été présentée et discutée avec le projet de texte du CRC lors de la réunion de consultation régionale qui s'est tenue en parallèle à célébration du Jour de la côte méditerranéenne à Split (Croatie) les 26 et 27 septembre. Les travaux se poursuivent, en particulier en ce

qui concerne l'élaboration des orientations méthodologiques du Cadre régional commun.

126. Les activités préparatoires pour le 2^e cours de formation sur la GIZC/PSM pour les partenaires du projet CO-EVOLVE prévue à Barcelone (Espagne) du 29 au 31 octobre 2018 progressent. Un résumé du Rapport de gouvernance (réalisation 3.12) a été préparé en vue d'une large diffusion.

127. Une conférence de capitalisation sur les projets de tourisme durable en Méditerranée a été organisée (« *Reconnecter le tourisme : promouvoir des politiques fondées sur des preuves pour le développement du tourisme* », Rome, Italie, 29-30 mai 2018). Les instruments régionaux existants sur le tourisme durable en Méditerranée sont actuellement examinés.

128. Suite aux discussions lors de la 85^e réunion du Bureau (Athènes, Grèce, 18-19 avril 2018), l'Unité de coordination et les Composantes PAM discutent, par le biais du Comité exécutif de coordination, des moyens de renforcer la coordination entre les projets liés à des aspects précis et les activités pertinentes fondées par le MTF et les contributions volontaires. À cette fin, le CAR/PAP a préparé un projet de note conceptuelle sur son travail pour assurer la coordination des efforts et les liens synergiques entre les projets pertinents et le CRC sur la GIZC. La note conceptuelle est actuellement révisée à la suite des commentaires de l'Unité de coordination.

Réalisation stratégique 5.2 : Élaboration de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs et lignes directrices

129. Des recommandations et des lignes directrices pour soutenir la compréhension commune et l'intégration des principes de la Convention de Barcelone dans les activités de PSM ont été préparées et adoptées par le Comité de pilotage du projet SUPREME. Le document correspondant pour la Méditerranée occidentale est en cours de finalisation.

Réalisation stratégique 5.3 : Renforcement de la mise en œuvre au niveau national

130. À la demande officielle des PFN FEM du Liban et de l'Égypte, le CAR/PAP a inclus leurs stratégies nationales de GIZC dans la Proposition MedProgramme du FEM. En outre, un large éventail d'activités visant à soutenir la ratification et la mise en œuvre du protocole GIZC a été envisagé avec un accent particulier sur l'utilisation des terres et l'analyse sur le changement d'affectation des sols. Un produit à examiner et approuver par les autorités de gestion du FEM a été complété et présenté à la 2^e Réunion régionale de consultation (Paris, France, 20-21 septembre 2018).

Réalisation stratégique 5.5 : Amélioration des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national, y compris l'assistance technique et le renforcement des capacités

131. Un cycle de trois mois du programme de formation avancé en ligne MedOpen sur la GIZC s'est achevé en juin 2018. Des étudiants diplômés et spécialisés en gestion côtière de l'École nationale supérieure des sciences de la mer et de l'aménagement du littoral (ENSSMAL) en Algérie y ont participé. Le groupe extraordinaire d'étudiants de l'ENSSMAL ont rendu cette formation trimestrielle exceptionnelle, dynamique et riche par d'intéressants forums de discussions. L'inclusion d'un vrai site pilote de la côte algérienne, la partie marine du Parc national de Gouraya (PNG), future AMP, constituait également une nouveauté dans le cadre de ce programme de formation. Avec un grand soutien apporté par le PNG, le Commissariat national du littoral (CNL) et les autorités portuaires de Béjara, trois ateliers ont été organisés pour les étudiants, avec la participation d'acteurs locaux sur le site pilote.

Réalisation stratégique 5.6 : Amélioration de la coopération aux niveaux régional, sous-régional et national

132. La Plateforme sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) a été lancée sur le nouveau site Internet du CAR/PAP. La Plateforme a été enrichie d'énormément de matériel, mais nécessite encore quelques actualisations.

II.6 Thème transversal II : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES (CPD)

Réalisation stratégique 6.3 : Amélioration des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national, y compris l'assistance technique et le renforcement des capacités

133. Dans le cadre de la composante entrepreneuriat vert SwitchMed et société civile, les activités suivantes sont en cours de développement (avec le soutien du projet SwitchMed) : (a) organisation d'un programme ciblant 800 entrepreneurs verts afin qu'ils développent leur modèle d'entreprise verte dans huit pays (Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Jordanie, Palestine, Israël et Liban) ; (b) 15 entrepreneurs verts sélectionnés sont en incubateurs et soutenus pour le lancement de leurs entreprises dans huit pays ; (c) soutien pour l'accès au financement en faveur de 60 entrepreneurs vers par le biais d'activités pilotes nationales prêtes pour les investisseurs dans huit pays ; (d) développement d'un guide d'accès au financement pour les entrepreneurs verts ; (e) développement d'un atelier national de synergie en Égypte et en Palestine afin d'identifier les opportunités et recommandations pour soutenir l'entrepreneuriat vert et l'éco-innovation sociale ; préparation d'un livre blanc avec des recommandations pour soutenir l'entrepreneuriat vert et l'éco-innovation sociale ; (f) soutien d'une initiative menée par huit organisations de la société civile pour lancer et/ou renforcer leurs projets de CPD.

Réalisation stratégique 6.4 : Amélioration de la coopération aux niveaux régional, sous-régional et national pour prévenir et contrôler la pollution marine

134. Les activités suivantes sont en cours de développement dans le cadre de la composante « *Networking Facility* » de SwitchMed : (a) l'évènement intitulé « *les Switchers rencontrent les investisseurs* » s'est déroulé au Liban et en Israël ; (b) des réunions bilatérales entre les investisseurs et les Switchers en Algérie, en Tunisie, en Égypte, en Jordanie et en Palestine; (c) élaboration de la publication régionale financée par l'UpM intitulée « *opportunités et défis du financement de l'entrepreneuriat favorisant l'économie verte et circulaire dans la région MENA* » (*Opportunities and Challenges of Financing for Green and Circular Economy Entrepreneurship in MENA*) en partenariat avec FEBEA/SEFEA; (d) préparation de la deuxième série de programmes de subventions du fonds Switchers ; (e) réunions axées sur la collecte de fonds pour l'octroi de subventions ; (f) partenariat stratégique avec l'EVPA et engagement avec les membres ; (g) préparation d'une feuille de route régionale pour le renforcement des outils de soutien à l'entrepreneuriat vert en Méditerranée (Programme de soutien aux Switchers) ; (h) gestion du Hub CPD et des réseaux sociaux ; (i) organisation d'évènements et d'ateliers en marge des principaux évènements régionaux ; (j) renforcement et développement de la plateforme de Switchers (plus de 220 histoires à l'adresse suivante : www.theswitchers.eu); (k) Organisation de la 3^e édition de SwitchMed Connect (Barcelone, Espagne, 13-15 novembre 2018) avec plus de 350 participants.

II.7 Thème transversal III : CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Réalisation stratégique 7.1 : Renforcement de la mise en œuvre régionale des obligations au titre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et des programmes de mesures prévues dans les stratégies et les plans d'action régionaux

135. Le projet FSCC a été complété en vue de sa soumission. Deux plans d'adaptation du littoral ont été proposés, de manière à étendre les plans GIZC du MedProgramme et afin d'englober pleinement les questions d'adaptation au changement climatique. Il s'agira de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima au Maroc et des Bouches de Kotor au Monténégro.

136. Le CAR/ASP et le Plan Bleu élaborent une analyse des coûts pour la mise en œuvre d'une activité prioritaire PAS-BIO sur un réseau de surveillance de l'impact du changement climatique sur la biodiversité.

Réalisation stratégique 7.2 : Élaboration de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs et directives

137. Des partenariats sont développés concernant l'utilisation de solutions basées sur la nature en tant que stratégie pour s'adapter au changement climatique dans les zones méditerranéennes (UICN Med, Tour du Valat, Conservatoire du littoral, etc.). Un atelier présentant les études de cas et des recommandations est prévu à Marseille (France) en janvier 2019. L'identification des études de cas et des intervenants est en cours.

Réalisation stratégique 7.4 : Suivi et évaluation

138. Le CAR/ASP et le Plan Bleu ont commencé à établir des synergies pour augmenter l'utilisation d'indicateurs harmonisés de vulnérabilité et d'impact pour la biodiversité dans les ASPIM tout au long de

l'année 2019.